



Cergy, le 23 juin 2026

Monsieur le Préfet du Val-d'Oise,

Les organisations syndicales soussignées souhaitent vous alerter sur les conséquences des fortes chaleurs annoncées dans les prochains jours pour les travailleurs et travailleuses, les agent-es publics, les élèves, les personnes âgées et l'ensemble des usagers des services publics du département.

Les températures exceptionnellement élevées qui s'annoncent nécessitent une réaction rapide des pouvoirs publics et des employeurs. Ces épisodes ne relèvent plus de l'exception mais d'une réalité appelée à se répéter sous l'effet du dérèglement climatique.

Dans le Val-d'Oise, de nombreux salariés et agents publics seront particulièrement exposés : personnels du BTP, agents territoriaux, ripeurs, agents des espaces verts, travailleurs agricoles, facteurs, personnels des transports, de l'industrie, de la logistique, aides à domicile, personnels hospitaliers, personnels des EHPAD, de l'Éducation nationale et, plus largement, tous les salariés travaillant en extérieur ou dans des locaux inadaptés aux fortes chaleurs.

Nous rappelons que la protection de la santé physique et mentale des travailleurs constitue une obligation légale des employeurs. Depuis le décret n°2025-482 du 27 mai 2025, ceux-ci doivent évaluer les risques liés aux fortes chaleurs et mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées.

Le Code du travail prévoit notamment l'intégration du risque chaleur dans le DUERP, l'adaptation de l'organisation du travail, le maintien de conditions thermiques compatibles avec l'activité exercée et, en cas de danger grave et imminent, la possibilité pour les salariés d'exercer leur droit de retrait.

Les risques sont connus : déshydratation, épuisement, malaises, aggravation de pathologies, accidents du travail et parfois décès. La prévention ne peut reposer sur la seule responsabilité individuelle ; elle exige des mesures collectives adaptées.

Dans ce contexte, nous vous demandons :

- d'adresser sans délai un rappel aux employeurs publics et privés concernant leurs obligations en matière de santé et de sécurité ;

- de mobiliser les services de l'État afin de renforcer les contrôles et les actions de prévention ;
- de veiller à la mise en œuvre effective des mesures de protection : accès à l'eau fraîche, aménagement des horaires, augmentation des temps de pause, adaptation des tâches les plus pénibles, mise à disposition d'espaces rafraîchis ;
- de porter une attention particulière aux travailleurs isolés, aux personnels exposés en extérieur et à ceux travaillant dans des locaux mal isolés ou insuffisamment ventilés ;
- d'intervenir auprès des employeurs publics afin que des mesures spécifiques soient prises dans les établissements scolaires, les collectivités territoriales, les établissements de santé, les EHPAD et l'ensemble des services publics.

Nous demandons également l'organisation rapide d'une réunion exceptionnelle sous l'autorité de la Préfecture associant la DDETS, l'ARS, l'Inspection du travail, les services de prévention et de santé au travail, les représentants des employeurs et les organisations syndicales représentatives du département. Cette réunion permettrait d'établir un état des lieux partagé, d'identifier les difficultés rencontrées sur le terrain et de coordonner les mesures nécessaires.

S'agissant des établissements scolaires, nous demandons que toutes les mesures permettant de garantir la sécurité des élèves et des personnels soient prises lorsque les températures rendent les conditions d'enseignement particulièrement difficiles.

Nous refusons que salariés, agents publics, familles et usagers aient à faire face seuls à des situations pourtant prévisibles. Les conséquences du changement climatique sont désormais largement documentées, mais les adaptations nécessaires demeurent insuffisantes.

La santé des travailleurs et travailleuses, ainsi que celle de la population, notamment des personnes les plus vulnérables, doit primer sur toute autre considération. L'expérience tragique de 2003, comme les bilans des canicules plus récentes, rappelle une réalité simple : la chaleur tue. L'inaction face à ce risque aurait aujourd'hui des conséquences lourdes.

Dans l'attente de votre réponse, les organisations syndicales du Val-d'Oise appellent l'ensemble des salarié-es, agent-es publics et la population à exiger des mesures de protection collectives et solidaires.

Les organisations syndicales CGT95 et FSU95